

En outre, un virement complémentaire de la section d'exploitation permet la mise en place d'une enveloppe de 5 000 euros, destinée à améliorer le niveau d'équipement du cinéma et permettant ainsi de compléter les dotations inscrites dans le cadre du Budget Primitif 2010 pour l'acquisition de projecteurs numériques ainsi que des dispositifs de diffusion en 3D pour deux des trois salles de projection.

Approuve à la majorité la décision modificative n° 1 du budget du cinéma.

III – URBANISME

5) Autorisation de dépôt de demandes de permis de construire sur des propriétés communales.

Dans le cadre du contrat de projets conclu pour la période 2007-2013, l'Etat et la Région Ile-de-France ont fixé un ensemble d'enjeux qui doivent guider la planification régionale à l'horizon 2030. Le Grand Projet n° 3 a notamment pour objet de renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France en augmentant l'offre de logements à 60.000 par an et en réduisant les disparités sociales et territoriales.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, six Territoires d'Intérêt Régional et National (TIRN) ont été identifiés, parmi lesquels l'agglomération nouvelle de Marne la Vallée. Dans ce cadre, les collectivités de ce bassin de vie ont défini un projet de territoire, dont les objectifs et les moyens nécessaires à sa réalisation font l'objet d'une convention globale d'aménagement couvrant la période 2007-2013.

La Ville a décidé de contribuer à la mise en œuvre de ce projet de territoire par la construction de 7.075 logements sur cette même période. Elle dispose en effet, au sein de son patrimoine foncier, d'emprises destinées à accueillir du logement.

Aussi, afin de pouvoir lancer des projets de construction, et parallèlement à toute démarche liée à la cession ultérieure de ces emprises, il convient dès à présent d'autoriser des pétitionnaires à déposer des demandes de permis de construire sur ces emprises. Celles qui accueillent actuellement des services municipaux seront désaffectées et déclassées à compter du déménagement des services municipaux concernés, notamment lors de leur réinstallation au sein du futur Hôtel de Ville.

Approuve à la majorité :

- la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des parcelles communales suivantes, à compter du déménagement des services municipaux concernés :
 - la parcelle cadastrée section AY n°101 pour 5.639 m², sise 15 Rue du Clos,
 - les parcelles cadastrées section AY n°115 pour 4.840 m² et AY n°114 pour 1.536 m², sises 26 Rue du Clos,
 - les parcelles cadastrées section AD n°368 pour 478 m² et AD n°367 pour 687 m², sises 9 Rue Georges Laigneau.

- l'autorisation de dépôt de toute demande de permis de construire sur les propriétés communales suivantes :
 - les parcelles cadastrées section AP n°387 pour 984 m² et AP n°18 pour 2.139 m², sises 50-58 Avenue Médéric,
 - la parcelle cadastrée section AY n°101 pour 5.639 m², sise 15 Rue du Clos,
 - les parcelles cadastrées section AY n°115 pour 4.840 m² et AY n°114 pour 1.536 m², sises 26 Rue du Clos,
 - les parcelles cadastrées section AD n°368 pour 478 m² et AD n°367 pour 687 m², sises 9 Rue Georges Laigneau,
 - les parcelles cadastrées section AH n°469 pour 1.510 m², AH n°329 pour 542 m², AH n°318 pour 1.325 m², AH n°463 pour 1.477 m², AH n°460 pour 643 m², AH n°466 pour 3.801 m², AH n°637 pour 637 m², AH n°955 pour 357 m², AH n°523 pour 593 m², AH n°738 pour 727 m², AH n°988 pour 409 m² et AH n°638 pour 636 m², sises 141 - 161, Avenue Emile Cossonneau,
 - les parcelles cadastrées section section AC n°4 pour 3.749 m², AC n°7 pour 967 m², AC n°8 pour 1.029 m², AC n°6 pour 1.228 m², AC n°775 pour 957 m², AC n°815 pour 111 m², AC n°814 pour 196 m², AC n°10 pour 13.750 m², AC n°612 pour 710 m², AC n°11 pour 500 m², AC n°757 pour 398 m² et AC n°613 pour 470 m², sises 38bis - 50 Rue René Navier,
 - les parcelles cadastrées section AX n°217 pour 800 m², AX n°218 pour 800 m² et AX n°219 pour 245 m², sises 32 - 32bis Rue des Mastraits,
 - la parcelle cadastrée section BW n°157 pour 3.035 m², sise 13 Rue Paul Belmondo.

IV – SPORTS

- 6) Attribution d'une subvention à l'association Club des sports nautiques au titre de l'exercice 2010.

Monsieur le Maire indique que ce dossier est ajourné.


V – PERSONNEL

- 7) Modification du tableau des effectifs du personnel permanent – Création d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives.

Approuve à la majorité la création d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le Secrétaire de Séance,


Sylvain SZYMANSKI

Le Maire,


Michel PAJON

